L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 10 SEPTEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

TROUVE.

TROUVE—Un chien Terre-Neuve. Le propriétaire peut le réclamer, en payant les frais, au No 52 rue Decatur. 10 sept—1f

DEMANDES.

BONNE d'enfant.—On demande une bonne d'enfant, s'entendant à la couture. Elle doit être munie de bonnes recommandations. S'adresser au No 94 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. 9 sept—

DEMANDE—Un jeune homme arrivé récemment de France et connaissant à fond la pâtisserie, demande une place de pâtissier. S'adresser lettre "G" à l'ABEILLE. 8sept—3f

A LOUER.

A LOUER—Deux magasins, Nos 121 et 123 rue Royale ; étage supérieur convenable pour hôtel garni ou non garni ; prix modéré. S'adresser au-dessous de l'Hôtel St-Charles.—J. B. Trapolin. 25 août—2 sem

A LOUER—Maison 112 rue Douane, convenable pour restaurant, buvette, pension, magasin ou club. S'adresser à Joe Ziegler, 8 et 10 rue Royale. 14août—1mois

A VENDRE.

GROCERIE à vendre—Pour cause de fin de bail—Cet établissement est situé No 83 rue St-Louis, coin Bourbon, à proximité de l'Hôtel St-Louis et du Théâtre de l'Opéra. S'adresser sur les lieux, à M. E. Marcel Champon, propriétaire. 9 sept—3f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Catherine Louisa Salzer, veuve décédée de Lorenzo Dow Page.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,152—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William Salzer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er sept—1 6 10.

Succession de Jacob Baltz et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,821—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Caroline Baltz, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
6 sept—6 10 15

Succession de Mme Mary Alexander, femme décédée de William Butler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 21,953.—Division —Attendu que Jacob Alexander a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Butler, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er sept—1 6 10

Daniel Browne vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,650—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Richard Ireland, syndic provisoire et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er sept—1 6 10

Succession de Lorenz Flettrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,923—Division C.—Attendu que Mme Veuve Caroline Flettrich a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lorenz Flettrich, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28août—28—4,9sept.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Mme S. Lacoume vs Mme Murphy.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans No 9442—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, intitulée et numérotée je vendrai à l'enchère publique, à mon entrepôt coin Louisiana avenue et la rue Magazine, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi—
Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. O. LANDRY, Constable de la Quatrième Cour de Cité.
31 août—4 10 sept

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 21,[illegible]—Frank A. Lynch vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Frank A. Lynch soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par-devant Ernest Commagère, Esq. notaire en cette ville, le LUNDI, 26 septembre 1887, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic et aussi voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues ; et que Martin Voorhies, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 19 août 1887.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
24 août—31 au 26 sept

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 21,120—Division D, dans l'affaire de Peter X. Glaser, demandant une monition.
A tous ceux que le présent avis concerne.
Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite le 12 août 1886, l'Etat de la Louisiane par l'entremise du collecteur de taxes d'Etat a adjugé à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, conformément aux règlements de l'acte No 82 de 1884, de la propriété suivante ci-après décrite, à savoir :
CINQ CERTAINS LOTS DE TERRE, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés sur les rôles d'assessement comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'îlet No 175 borné par les rues Congrès, Elmire, Dauphine et Royale ; les dits lots Nos 4 à 8 mesurent 228 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, assessés pour les années 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, au nom de Rufus Waples et étant la même propriété achetée par le dit Rufus Waples le 22 du jour de mars 1865 et décrite comme suit, à savoir :
CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bouligny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Casacalvo (maintenant Royale), Grands-hommes (maintenant Dauphine), Elmire et Congrès, désignés comme lots Nos 3, 4, 5, 6 et 7 ; le lot No 3 mesure 45 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, entre les rues Casacalvo et Grands Hommes ; le lot No 7 forme l'encoignure des rues Grands-Hommes et Dauphine et mesure 45 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Grands-Hommes, comme le tout plus amplement expliqué dans le document de taxe exécuté par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat pour le district inférieur de cette ville, par acte devant A. A. Ker, notaire, à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, le 13ème jour d'août 1886 pour lesquels les dits acquéreurs ont payé la somme de soixante-quinze piastres pour la dite adjudication. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 124, folio 385.
Et attendu que Peter X. Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres comptant, comme le tout est expliqué par une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf à Peter X. Glaser, pardevant John R. Legier, notaire, le 19ème jour de mai 1887, les dites copies du document sont annexées à la pétition en liasse dans cette affaire et y faisant partie. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 88, folio 539, et livre 124, folio 754.
Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à cette cour pour une monition ou annonce conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 connus comme les Statuts Revisés de la Louisiane.
Donc, des maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir, si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation à la propriété par suite d'une informalité quelconque dans les annonces, procédures, publications, assessements, descriptions, ou adjudication d'après lesquelles les ventes ci-dessus mentionnées ont été faites ; ou toute irrégularité ou illégalité dans les notices, époque et genre de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.
Bureau du Greffier de Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 3 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 juin—

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms :

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 SEPT. 1887.

GROS LOT:

$150,000

AVIS.—Billets $10 seulement, DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .... de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à....		$535,000

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS :

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an..................	$12 00
Six mois..................	6 00
Trois mois..................	3 00
Un mois..................	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an..................	$3 00
Six mois..................	1 50
Quatre mois..................	1 00
Trois mois..................	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 CHARTRES 73

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

George Heinemann vs. Thomas Roberts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,601.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et l'allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :
Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Première, Rousseau et Serapara, désigné par le numéro trois, d'un certain plan dressé par Arthur de Armas, daté du 14 avril 1871, et d'un certain croquis fait par J. A. D'Hémécourt, daté du 24 juillet 1878, une copie de quoi est annexé à l'acte ci-dessous référé.
Le dit lot mesure 26 pieds 9 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 124 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne du bas et 121 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du haut, le séparant du lot numéro quatre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, avantages appartenant ou y appartenant.
Etant la même propriété que le défendeur a acquis par vente de J. D. Reel, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 12 juin 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10août—10,17,24,31—7,10 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Schemel vs James Jones

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,804.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Onze lots de terre se touchant, avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le troisième district de cette ville et désignés comme lots numéros un à onze inclusivement, dans l'îlet numéro 522 borné par les rues Urquhart, Girod, Montégut et Press. Lesquels dits lots de terre ont les dimensions à savoir : les lots numéros un, deux, trois, quatre et cinq mesurent chacun trente et un pieds de face à la rue Montégut et la même largeur chacun dans le fond par des profondeurs comme suit : le lot un forme l'encoignure des rues Urquhart et Montégut et a une profondeur et façade à la dite rue Urquhart de cent quarante-quatre pieds deux pouces et quatre lignes, et cent quarante-trois pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du lot numéro deux ; le lot numéro deux a une profondeur de cent quarante-trois pieds onze pouces et sept lignes sur le côté du lot numéro un et cent quarante trois pieds dix pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro trois ; le lot numéro trois a une profondeur de cent quarante trois pieds dix pouce sur la ligne qui le divise du lot numéro deux et cent quarante-trois pieds huit pouces et une ligne sur la ligne du lot numéro quatre ; le lot numéro quatre a une profondeur de cent quarante-trois pieds huit pouces et une ligne sur la ligne du lot numéro trois et cent quarante-trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne du lot numéro cinq ; et le lot numéro cinq a une profondeur de cent quarante-trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne du lot numéro quatre et cent quarante-trois pieds cinq pouces et quatre lignes sur la ligne du lot numéro six.
Le terrain No. six mesure trente-un pieds deux pouces de façade rue Montégut ; la même étendue à l'arrière, sur une profondeur de 143 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne du terrain No. 7. Les terrains Nos. sept, huit, neuf, dix et onze mesurent chacun trente-un pieds de façade rue Montégut, sur les profondeurs suivantes : Le terrain No. sept a 143 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne du terrain No. 6, et 143 pieds 1 pouce 7 lignes sur la ligne du terrain No. 8 ; le terrain numéro huit a 143 pieds 1 pouce sept lignes sur la ligne du terrain No. 7, et 143 pieds sur la ligne du terrain No 9 ; le lot numéro 9 a 143 pieds sur la ligne du lot numéro huit, et 142 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne du terrain No. 10. Le dit terrain numéro 10 a 142 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la limite à côté du terrain No 9 : 142 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No. onze, et le dit terrain No onze formant l'angle des rues Girod et Montégut, a 142 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la rue Girod : 142 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No 10. Le tout conformément à un plan de Arthur De Armas, en date du 9 janvier 1884, annexé à l'acte d'achat de la dite propriété par le défendeur de J. F. de Roffignac et autres, par devant Charles G. Andry, notaire, le 29 juin 1885.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
16août—16,23,30—6,13,17septembre

ANNONCE JUDICIAIRE.

Julius H. Pease vs New Orleans Seamen's Friends Society.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,751—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Levée, Champs Elysées, Victoire et Français, mesurant (au pied américain) trente-trois pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue Esplanade, sur une profondeur, du côté de la rue Levée, de quatre-vingt dix neuf pieds cinq pouces et quatre lignes, et sur l'autre côté, touchant à la propriété de Kelly, de cent treize pieds deux pouces et quatre lignes, dans le fond ayant une largeur de trente quatre pieds neuf pouces et trois lignes.
Etant la même propriété acquise par le défendeur dans l'affaire de A. Manoritta, par acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, le 9ème jour d'août, 1875.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 août—9,16,23,30—sept 6,10

ASSURANCES.

Quatrième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances du Sud.

(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant année écoulée le 31 Décembre 1886 :

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie..........	$275,376	
Sur les risques de rivière..........	10,224	
Sur les risques de mer..........	9,260 64	
		$294,861 60
A ajouter:		
Primes non acquises de 1885..........		60 589 31
Total des primes..........		$355,450 91
A ajouter :		
Intérêt et profits et pertes..........	$ 34,549 04	
Sauvetage..........	426 66	
		34,975 70
Revenu total..........		$390 426 61
A déduire: Pertes payées—		
Sur les risques d'incendies..........	$120,616 67	
Sur les risques de rivières..........	4,884 25	
Sur les risques maritimes..........	1,965 84	
	$127,466 74	
Primes remboursées, cancellations, commissions et réclactions.	77,947 66	
Réassurances..........	14,187 18	
Taxes et licences..........	3,930 06	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc..........	30,438 9	
		$254,270 54
Surplus..........		$136,156 07
Dividendes payés en juillet 1886..........	$ 12,000 00	
Réservé pour risques non expirés..........	70,842 00	
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées..........	34,956 01	
Balance..........	18,358 06	
		$136,156 07

ACTIF—VALEURS SELON LE 8 DUCOUR MARCHE.

Argent comptant..........	$ 50,289 54
$100,000 bons 3 pour cent des Etats Unis, avec intérêt..........	$101,250 00
$120,000 bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans (émission Crossman)	129,000 00
$50,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans..........	56,500 00
$20,000 bons à pour cent de la Louisiane.	16,025 00
	$302,775 00
Prêts sur demande (garantis par valeurs collatérales)..........	86,196 16
1 action N. O. Produce Exchange..........	60 00
1 action N. O. Sugar Exchange..........	75 00
25 actions N. O. Warehouse Co..........	525 00
Un bon du St Bernard Steam Engine Fire Co..........	50 00
Primes en cours de collection..........	37,629 69
Meubles, accessoires, coffres-fort, mappes, etc..........	2,000 00
	$429,600 39

PASSIF.

Capital-actions payé..........	$300,000 00
Fonds de réserve..........	2,356 80
Dividendes non payés..........	1,024 62
Réservé pour risques non expirés	70,842 00
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées..........	34,956 01
Comptes divers non payés de décembre 1886..........	1,062 90
Profits et pertes (exclusivement du dividende de juillet 1886)..........	18,358 06
	$429,600 39

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 12 janvier 1887.
M. T. DUCROS, Notaire.

A une réunion du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 11 courant, il a été décidé de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital, été porter la somme de six mille trois cent cinquante-huit dollars, 06 cts, ($6,358.06) au crédit du fonds de réserve.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
1lan—1m

A Louer.—Un jardin, comprenant seize terrains, et la récolte sur pied à vendre. S'adresser à M. V. Dejan, 20 Carondelet.
4 sept—6 sem—dim, mer, jeud.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Rosenthal Bros vs. G. M. Rousset et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 21,894—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 octobre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet désigné par le numéro municipal 412, borné par les rues Esplanade, Lepage, Lopez, Washington et Gayoso, sur un devis de Louis H. Pilié, sous-voyer de la ville en date du dix mars 1851, annexé à l'acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, ci-dessous mentionné, laquelle portion de terre se compose des lots neuf et dix et dix et A, et mesure comme suit : quarante-deux pieds trois pouces et trois lignes de façade rue Esplanade ; vingt-trois pieds huit pouces et deux lignes de façade rue Lepage ; cent soixante-un pieds dix pouces et une ligne de façade rue Lopez ; quatre-vingt quinze pieds onze pouces de profondeur sur une ligne parallèle à la rue Washington, et s'étendant vers la rue Gayoso ; de là, trente pieds sur une ligne parallèle à la rue Gayoso et s'étendant vers la rue Esplanade, de là trente-un pieds onze pouces et cinq lignes sur une ligne parallèle à la rue Washington, et s'étendant vers la rue Lopez ; de là, cent dix-huit pieds trois pouces et une ligne parallèle à la rue Gayoso et s'étendant vers la rue Esplanade ou le point de départ.
Propriété acquise par Mme Rousset, défenderesse, de Julien Claude par acte pardevant Marcel T. Ducros, notaire, le 30 janvier 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 sept—6 13 20 27—4 8 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Lopez vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 19,879.—En vertu d'un ordre de vente daté du 30 août 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à 1.30 heure p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Au local coin des rues Liberty et Gravier—
Un ameublement de salon de 11 pièces et autres meubles, une vitrière, 2 comptoirs, une glacière à bière, un lot d'étagères, une pendule, installations à gaz et autres objets, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Aussi, un lot de comptes à recevoir, conformément à une liste déposée à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Sherif Civil de la paroisse d'Orléans
30 août—31 sept 1 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de bâtisses et améliorations situées au West End, ensemble avec le bail de valeur pour le terme non expiré.

Michael T. Carroll vs. Daniel Wilson, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,893—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 20 septembre, 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Tout et particulièrement les bâtisses et améliorations bâties et maintenant situées sur le lot décrit par le numéro neuf sur un plan dressé par D. M. Brosnan, voyer de ville et sur une liasse déposée en mon bureau au dedans (côté de la ville) du revêtement de la levée au West End. Le dit lot mesure soixante quinze pieds de face au dedans du revêtement de la levée sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent pieds, ensemble avec le bail pour le terme non expiré qui a été fait à M. Chas T. Carroll du dit lot par la ville de la Nouvelle Orléans, conformément à un acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 28 mai 1883, enregistré au bureau des transferts, livre 120, fol. 86.
Le dit bail expire le 25 avril 1908, à laquelle date les dites bâtisses et améliorations et toutes autres améliorations qui peuvent être construites à l'avenir sur le dit lot deviendront la propriété de la ville de la Nouvelle Orléans, sans autre frais ou sans autre charge.
Pour plus amples informations la copie du bail peut être examinée à mon bureau.
Les dites bâtisses, etc., et le terme non expiré du bail ont été acquis par le défendeur du plaignant conformément à un acte pardevant John Bendernagel, notaire, le 14 mai 1887.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation du plaignant de cent vingt-cinq piastres ($125) avec intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du 14 mai 1887 jusqu'au paiement final, 10 pour cent pour honoraires d'avocat, sur le dit montant du principal et intérêt pour honoraires d'avocat, six piastres frais des copies des actes trois ($10 [illegible]) piastres frais de protêt et les frais et charge du procès et de la vente.
2° L'acquéreur assumera jusqu'à concurrence du montant de son enchère, le paiement du billet de cent vingt-cinq dollars ($125) tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, daté du 14 mai 1887 et payable six mois après date et portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir de sa date jusqu'au paiement final, garanti par privilège concurrent à la réclamation du plaignant selon un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 14 mai 1887. L'acquéreur assumera les obligations du dit acte relativement aux honoraires d'avocat, assurance, etc.
3° Et le reste du prix de l'adjudication, s'il y a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9sept—9 13 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Alfred Marchand.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 21,554—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Deux lots de terre dans le faubourg Washington dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Ferdinand, Casacalvo (maintenant Royale), Presse et Moreau (maintenant Chartres) désignés par les numéros un et deux sur un plan particulier fait par E. Surgi, anciennement ingénieur civil, le 18 juillet 1848, déposé en l'étude de Charles Boudousquié, anciennement notaire en cette ville ; les dits lots mesurent chaque vingt quatre pieds quatre pouces de face à la rue St Ferdinand sur quatre-vingt seize pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot numéro un l'encoignure des rues St Ferdinand et Casacalvo (maintenant Royale), ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, et tous les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant.
Ensemble avec soixante actions réduites à cinquante six actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent attachées à la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et Conditions—Pour payer la réclamation du plaintif, comptant, à savoir : la somme de deux cent quarante piastres, le montant d'emprunt fait sur le stock avec dix pour cent d'intérêt par an du 1er décembre 1883 et de plus une somme de sept cent et vingt piastres
Avec 1 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1881.
Avec 1 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1882.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1883.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1884.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1885.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1886.
Et tous les frais du procès y compris 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant en litige et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.
L'acquéreur, en outre, assume et s'engage à payer la somme de quatre mille six cent et quatre-vingt piastres balance non payée et pas encore réclamée sur la dette de stock à savoir : soixante-dix-huit piastres par action et assumera toutes les obligations de l'actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour lesdites actions conformément à la charte et les lois relatives à la banque ; la balance du prix d'adjudication s'il y en a, comptant.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 août—30 sept 6 13 20 27 oct 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison assortis.

Succession de Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,937—En vertu d'un ordre de vente daté 3 septembre 1887 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à 1 heure P. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Au local No 83 rue Prytanée.
Un grand lot de meubles de valeur, consistant en un ameublement de salon, chambre à coucher et autres objets, etc., tapis, rideaux, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 sept—4 au 10 inclus.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lucien Baron vs Jason D. Machado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,875—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 1er octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 229, borné par les rues Magazine, Camp, Berlin et Milan, désigné comme lot numéro trois et mesurant ... pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt pieds deux pouces. Etant le même lot de terre que le défendeur a acquis de Mme Mary Wilan par acte passé par devant Ernest Commagère, notaire, le 28 août 1880.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Pour du comptant pour payer la réclamation du plaignant montant dûs, la somme de sept cent cinquante dollars avec intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du 11 août 1886 jusqu'au paiement final, cinq pour cent sur le dit montant principal et intérêt, honoraires d'avocat, quatre dollars frais de copie de l'acte, dix 20/100 dollars frais d'assurance, les frais et charges du procès et vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.
2° L'acquéreur assumera (jusqu'au montant de son enchère) le paiement du billet à recevoir pour la somme de sept cent cinquante dollars, tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé en date du 11 août 1884 et payable quatre ans après date et portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du 11 août 1886 jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation du demandeur. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte original hypothécaire relativement aux honoraires d'avocat, etc.
3° La balance du prix de l'adjudication s'il y en a, comptant.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 août—30—sept 6 13 20 27—oct 1

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

Meubles—Ameublements pour salon, salle à manger et chambre à coucher, machine à coudre, ustensiles de cuisine, etc.

Succession de John Cox et de Mme Catherine E. Conolly, sa veuve.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 21,863.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville.—MERCREDI 14 septembre, 1887, à 11 heures a. m., au No. 517 rue Constance entre les rues Washington et Sixième, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division "B", actuellement absent sur un congé, daté du 31 août 1887, il sera vendu à l'encan pour compte de la dite succession :
Un lot de meubles de maison d'après l'inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur livraison.
8 sept—8.10,14

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois bâtisses en bois

No 587 rue Bagatelle, entre Derbigny et Roman.

Succession de Charles Spencer et de Julia Matthews, son épouse.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 8 octobre 1887, à la Bourse d'Encan, St. Charles, Nos. 72 et 74, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division D, actuellement absent sur un congé, daté le 5 septembre 1887, Dossier No 21,845 pour le compte de la succession de Charles Spencer et de Julia Matthews, son épouse, tous deux décédés, à l'encan, il sera vendu—
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, anciennement Bagatelle, St Antoine, Derbigny et Roman, anciennement Solidelle, mesurant 24 pieds 1 1/2 lignes de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 122 pieds 6 pouces 6 lignes entre lignes parallèles, au pied américain.
Les améliorations comprennent trois bâtisses en bois ayant 5 chambres, cuve, hangar, etc., loué à raison de $15 par mois.
Conditions—Comptant en passant les titres, 20 pour cent sera requis sur les lieux. L'acquéreur assumera les taxes de 1887, en sus du prix de son enchère.
Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 sept—8,11,18,25—oct 2.8.

ANNONCE JUDICIAIRE.

12 Camions (cotton floats), Buggy, Barouche, Harnais, dans l'affaire de Denis Cloney vs ses créanciers. Vente à l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet.—JEUDI, 15 septembre 1887, à midi, à la Presse à coton "Kentucky," coin Tchoupitoulas et Terpsichore, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 11 août 1887, Dossier No 21,428, dans l'affaire de Denis Cloney vs ses créanciers, à l'enchère publique, il sera vendu
Douze Camions (cotton floats) et 30 jeux de harnais simples, un Buggy, une Barouche.
Conditions comptant sur les lieux.
4 sept 4, 11, au 15.

PAR MATHER & HOMES.

VENTE DE SYNDICS PROVISOIRE.

Groceries ! Groceries ! Groceries ! Articles de famille et de fond. Nouveau stock. Wagon, installations, effets mobiliers.

Coin des rues Thalie et Carondelet.

William H. Stehle vs Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21 947.

PAR MATHER ET HOMES—WARREN Homes, encanteur—bureau, No 9 rue Carondelet—LUNDI 12 septembre 1887, à 10 30 heures a. m., au local coin des rues Thalie et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 4 septembre 1887, Dossier No 21,947, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu—
Tout le contenu de ladite grocerie, d'après un inventaire enregistré au bureau du greffier de l'hon. cour ci-dessus mentionnée.
Conditions—Comptant avant livraison.
8 sept—8 jusqu'à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District, sur la rue Quatrième entre Laurel et Annonciation.

Succession de James Whalen, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 21,699.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet, SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", maintenant absent en congé et daté du 5 août 1887, Dossier No 21,699 dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu—
Un lot de terre avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Laurel, Annonciation et Washington, désigné par la lettre "G" sur un plan fait par Wm. Bell, député voyer de la ville, en date du 4me jour de décembre 1880, et annexé à un acte passé par devant M. T. Ducros, notaire le 27 janvier 1881 et conformément à un récent plan fait par Williams et Patton, voyers, en date du 1er août 1887 et mesurant, au pied américain, 29 pieds 2 pouces de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 111 pieds 6 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles, plus ou moins.
Le dit lot "G" est le lot original No 18.
Les améliorations consistent en une maison cottage.
Conditions—Une moitié en plus comptant et le restant en un crédit à un an avec intérêt à raison de 8 pour cent à partir de la date de la vente, avec toutes les clauses d'usage de garantie, un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.
Acte de vente pardevant R. P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.
7août—7 13 20 27, sept 3, 10.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Un joli cottage,

Nos 239 et 239 1/2 rue Chippewa.

—Aussi—

Un lot de meubles de maison.

Succession de Thomas Manning.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 21,676.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 8 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans en date du 15 juillet 1887, il sera vendu, à l'encan :
Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, St André, Annonciation et Joséphine, mesurant 21 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 159 pieds 8 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles, étant la moitié de la partie inférieure du lot désigné par le No 4 de l'îlet No 11. Les améliorations comprennent un joli cottage double Nos 239 et 239 1/2 de la rue Chippewa. Et le même jour, à 10 heures A. M., à la résidence No 239 1/2 rue Chippewa, un lot de meubles de maison. Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887 ; 10 pour cent de dépôt sera requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant G. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 août—13,20,27—sept 3,10,17

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Chas. E. Seel.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A—No 20,114.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 18 rue Bourbon—JEUDI, 15 septembre 1887 à 11 heures a. m., à mon entrepôt No 18 rue Bourbon, il sera vendu en vertu d'un ordre de la dite cour en date du 12 avril 1887
15 volumes International Cyclopedia.
3sept—3,10,15.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double de Choix,

AVEC VASTES TERRAINS,

Rue Upper Magazine.

Succession de Magdalena Gaisser, femme de Henry Wolfram.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No. 21,679.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur,—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 août 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir :
Le cottage double, de choix, Nos. 1038 et 1038 1/2 rue du Magazine, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Général Taylor et Austerlitz. La propriété est composée de deux lots, Nos. 11 et 12, contigus l'un à l'autre, ce mesurant chacun 28 pieds de face à la rue Magazine, sur 115 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en un cottage double, en bois, spacieux, à un étage, retiré de la rue, avec plates-bandes devant dans le jardin, un voisinage attrayant et populeux, et toujours sûre d'avoir de bons locataires.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de un et deux ans du jour de la vente, avec intérêt de 8 pour cent par an, liens du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1887 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant E. Commagère, notaire.
Et à 2 p. m. le même jour,
au local mentionné ci-dessus, il sera vendu toute la propriété personnelle et effets de maison appartenant à la dite succession, d'après l'inventaire enregistré.
Conditions—Comptant avant livraison.
16 août—16 27—sept 3 10 17

CEMENT WORKS.

PAVEMENT en Ciment de Banquettes, Jardins et Magasins réduit à $1 la yarde carrée, et 5 et 10 pour cent d'escompte.
Tombes en monolithe à vendre au Cimetière St. Louis, Esplanade, de $300 à $2500.
A. CHEVALIER, No. 38 rue Toulouse.
3avril—6m—dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Meubles de maison. Une magnifique librairie de prix contenant des ouvrages de médecine et une grande quantité de livres de grande valeur des meilleurs auteurs, Instruments de chirurgie, etc., etc.

Succession du Dr Armand Mercier.

No 15,904.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—MERCREDI, 21 septembre 1887, il sera vendu, à 11 heures du matin, à la dernière résidence du défunt au No 176 rue du Canal, entre les rues Remparts et Dryades—en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 septembre 1887—
Un lot de meubles meublant, une magnifique librairie contenant environ 2500 volumes des meilleurs auteurs et des instruments de chirurgie.
Aussi—Un cheval.
Conditions—Comptant. 10 sept—10,15,21

Magnifiques terrains dans le Troisième District.

Vente positive pour effectuer un partage.

Beau terrain sur la rue des Champs-Elysées, vis-à-vis la place Washington.

Un îlet entier dans la 9me ward, subdivisé en 22 terrains, face aux rues Royale, Dauphine, France et Lesseps—Le tout sera vendu en lots, à la convenance des acquéreurs.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, il sera vendu, au plus offrant et dernier enchérisseur, les propriétés suivantes, savoir :
1° Un lot de terre dans l'îlet renfermé par les rues des Champs-Elysées, Marigny, Dauphine et Royale, mesurant 27 pieds 8 pouces de face à la rue des Champs Elysées sur 120 pieds de profondeur.
2° Un îlet de valeur renfermé par les rues Dauphine, Royale, France et Lesseps, subdivisé en 22 lots. Pour les dimensions, voir les plans à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou plus comptant ; la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et 8 0/0 d'intérêt de leur date, ainsi que les clauses pénales d'usage. Les acquéreurs devront payer comptant, aussitôt adjudication, 10 0/0 à l'encanteur sur le montant d'achat.
Actes de vente, pardevant O. Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs. 10 sept—

Succession de Louis Charles André Billaud.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,608.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 17 septembre 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 juillet 1887, les propriétés suivantes savoir :
1° Un lot de terre ainsi que toutes les améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues des Français, Union, Roman (ci-devant Solidelle) et Prieur (ci-devant Josephine), désigné par la lettre A sur un plan fait par Arthur de Armas, député voyer, lequel lot forme l'encoignure des rues Français et Prieur, mesurant 32 pieds de face à la rue des Français sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles et face à la rue Prieur.
2° Une portion de terre située dans le même District et îlet de même que le lot précédent, désignée par la lettre B sur le dit plan fait par de Armas, consistant en quatre lots de terre, trois desquels mesurent chacun 32 pieds de face à la rue des Français sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le quatrième lot contigu à la profondeur des trois lots ci-dessus, mesurant 27 pieds de face à la rue Prieur sur 128 pieds de profondeur.
Ensemble, les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une jolie maison haute à mansarde couverte en ardoises, le rez-de-chaussée construit en briques à l'usage des caves. L'étage supérieur ayant galeries sur le devant, le côté et sur le derrière ; salon double, grande salle à manger, une petite chambre touchant à la salle à manger, deux belles chambres, chambre à bain avec baignoire et tuyaux fixes, lavabo et tuyaux fixes, trois belles chambres à feu dans la mansarde ouvrant sur un balcon sur chaque côté de la maison. Une cuisine en bois à étage, ayant quatre chambres ; deux belles citernes, l'une d'environ 8000 gallons et l'autre d'environ 4000 gallons, beaucoup d'arbres à ombre et à fruits, plantes et agrément, etc., etc. Le terrain est très élevé.
3° Un lot de terre, avec les améliorations qui en dépendent, situé dans le même District et îlet, désigné par la lettre C d'après le susdit plan par de Armas, et mesurant 32 pieds de face à la rue des Français sur 154 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
4° Deux lots de terre contigus ainsi que les améliorations qui en dépendent, situés dans le même District et îlet, désignés par les lettres E et D sur le susdit plan de de Armas, mesurant chacun 27 pieds de face à la rue Roman sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
5° Six lots de terre contigus ainsi que les améliorations qui en dépendent, situés dans le même District et îlet, désignés par les lettres H, I, K, L, M, N, d'après le dit plan fait par de Armas, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue de l'Union sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot N forme encoignure aux rues Union et Prieur.
6° Un lot de terre avec les améliorations qui en dépendent, dans le même district et îlet, désigné par la lettre O du susdit plan de De Armas, mesurant 27 pieds de face à la rue Prieur sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec la maison en brique, citerne, etc.
7° Dix lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 25 renfermé par les rues des Champs Elysées, Français, Johnson (ci-devant Celestine) et Galvez (ci-devant Genie) et désignés par les Nos 1 à 10.
Les lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue des Champs Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Le lot No 6 mesure 42 pieds de face à la rue des Champs Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble la maison et améliorations qui en dépendent.
Le lot No 7 mesure 32 pieds de face à la rue des Champs Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Les lots Nos 8 et 9 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Le lot No 10 formant encoignure aux rues des Champs Elysées et Galvez, mesure 34 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Galvez, entre lignes parallèles.
8° Un lot de terre situé dans le même district et îlet, mesurant 40 pieds de face à la rue des Français sur 177 pieds 2 pouces 0 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
9° Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Antoine, Bourbon (anciennement Bagatelle), Johnson (anciennement Célestine) et Galvez (anciennement Génie), désignés par les Nos 7 et 8, d'après un plan dressé par Arthur de Armas, daté le 1er juillet 1880, lesquels lots mesurent chacun 30 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Galvez sur 160 pieds 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
10° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville désigné par le No 2401, renfermé par les rues des Champs-Elysées, Français, Arnot et Brutus, mesurant tout le dit îlet 282 sur 320 pieds.
11° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet 1175 renfermé par les rues Union, Bourbon, ci-devant Bagatelle, Miro, ci-devant Liberians, et Tonti, ci-devant Force, mesurant 32 pieds de face à la rue Union sur 128 pieds de profondeur.
12° Trois lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Ursulines, St Philippe, Sanders et l'avenue Hagan, désignés par les Nos 12, 13 et 14, mesurant chacun 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face, à l'exception du lot No 14 qui mesure 30 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue des Ursulines sur 100 pieds de profondeur, le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un et deux ans de crédit en billets des acheteurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège. Les actes de vente pardevant Jas Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs, et contiendront les clauses d'usage concernant le paiement de 5 pour cent honoraires d'avocat, assurance et transfert des polices et la clause de non aliénation ; les taxes de 1887 seront assumées par les acheteurs en sus et en outre du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent en comptant devra être fait par les acheteurs sur le montant de l'adjudication.
17 août—17 27—sept 3 10 17

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—William H. Stehle vs ses créanciers—No 21,947 Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire William H. Stehle soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue par devant Robert P. Upton, notaire, à son bureau, No 5 Commercial Place en cette ville, le LUNDI, 3 octobre 1887, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit William H. Stehle soient suspendues, et que Armand Pilié, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 30 août 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
1[illegible] août—31 au 2 oct

DATE DE FONDATION 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.

(New Orleans Insurance Company of New Orleans.)

Etablie en 1805.

BUREAUX : 8 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

CAPITAL - - - $500,000

J. TUYES, Président,
A. SCHREIBER, Vice Président,
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS :

CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET,
PIERRE POUTZ, R. GALLY,
D. FATJO, A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT, THEO. BRIERRE,
JULES TUYES, W. C. C. CLAIBORNE JR.
GUS. PITOT,
J. W. HINCKS.

24 fév—1an

LEON QUEYROUZE

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest,

27 RUE DECATUR.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois jolis cottages

faisant face aux rues Esplanade et Floride, vis-à-vis le champ de course du Nouveau Jockey Club.

Succession de Joseph Klar.

No 21,906 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale.—SAMEDI, 15 octobre 1887, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, Division E, actuellement absent, en date du 8 septembre 1887, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite :
1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par la lettre "A" dans le carré d'îlet borné par les rues Esplanade et Floride et la propriété Blanc, sur un plan et un certificat de voyer de A. de Armas, sous voyer de la ville, daté du 29 août 1887, annexé à l'inventaire de la succession de Félix J. Dreyfous, notaire, le 1er septembre 1887 enregistré en son bureau, lequel terrain mesure 31 pieds de façade rue Esplanade, par une première profondeur de 106 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne de division de la propriété Blanc et une seconde profondeur sur la même ligne de division, perpendiculaire à la rue Floride, de 76 pieds 7 pouces et 7 lignes ; et une première profondeur sur la limite du côté de la rue Mystère de 100 pieds ainsi qu'une seconde profondeur perpendiculaire à la rue Floride de 62 pieds 6 pouces, et 31 pieds 4 pouces de largeur à l'arrière.
Les améliorations comprennent un élégant cottage en bois à un étage construit à distance de la rue et ayant une galerie de façade, 3 chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc., et un petit jardin d'ornement devant la bâtisse.
2° Un autre lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, situé en arrière du lot décrit ci-dessus, désigné par la lettre "C" sur un plan mentionné ci-dessus, dressé par Arthur De Armas, et mesurant 66 pieds de face à la rue Floride, sur une profondeur de 83 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne de division de la propriété Blanc, et de 75 pieds 6 pouces sur la ligne de côté vers la rue Mystère et 72 pieds 9 pouces 5 lignes sur une ligne brisée, en largeur dans le fond.
Les améliorations comprennent un cottage en bois, à un étage et attic, retiré de la rue et ayant galerie devant et derrière, 2 grandes chambres, 2 cabinets, cuisine, citerne, lieux d'aisance, poulailler, lavoir, etc., un très joli jardin avec de très belles fleurs sur le devant de la propriété, avant plusieurs orangers et autres arbres fruitiers.
3° Et un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, adjacent au lot "B" et l'allée figurant sur le plan ci-dessus mentionné, désigné par la lettre "D" sur le dit plan, et mesurant 34 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Esplanade sur une première profondeur sur la ligne du lot "B" de 133 pieds 1 pouce et une seconde profondeur à la ligne de l'allée, de 74 pieds sur la rue Floride, sur laquelle rue le dit lot mesure 14 pieds, deux pouces, et le dit lot a une profondeur sur la ligne de côté, touchant à la rue Mystère allant de la rue Esplanade à la rue Floride de 189 pieds 2 pouces et 4 lignes.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage très élégant, recouvert en ardoises, retiré de la rue, avec une jolie galerie devant et ayant 5 chambres en tout, cuisine, hangar, citerne, lieux d'aisance, grande cour, jardin devant, etc.
Les profondeurs mentionnées ci-dessus des lots A. et D. incluent un morceau de terre de 49 pieds et 2 lignes de largeur ainsi qu'il est démontré sur les plans exposés à la Bourse d'Encan, lequel morceau a été acquis par le décédé par possession et pour cette raison le titre au dit morceau de terre ne sera pas garanti, mais sera aux risques des acquéreurs.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque, sur la propriété vendue portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement.
Les actes de vente devront être passés par devant F. J. Dreyfous, notaire aux frais des acquéreurs et renfermeront les clauses de garanties usuelles de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procédures et le transfert de la police d'assurance, etc. Les taxes de 1887 seront assumées par les acquéreurs au-dessus du prix d'adjudication.
10 sept—10, 17, 24,—oct 1, 8, 15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de grande valeur.

No 307 rue Esplanade, entre les rues Johnson et Prieur. Cottage à distance de la rue.

Ferme dans le Cinquième District, faisant face au fleuve Mississipi.

Vingt-quatre terrains dans le Septième District.

Un terrain rue Magasin, entre les rues Jena et Cadiz, Sixième District.

Auguste Carrouché, tuteur, etc., vs. Mme M. Hélène Ducongé tutrice naturelle, etc.

Pour effectuer un partage.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division C—No. 21,803.

Succession de F. Edgard Ducongé.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E—No 15,626.

Succession de Louise Olympe Ducongé, épouse décédée de Auguste Carrouché.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—No 18,233.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 24 septembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine entre les rues Gravier et Natchez, en vertu de trois ordres de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans dans les affaires, à laquelle a été rendu le 1[illegible] août 1887 ... Albert Voorhies, un des juges de la dite Cour Civile de District, Division E ... siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de l'Etat, ... le troisième rendu le 22 juin 1887 ... par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division D de la dite Cour Civile de District, les propriétés et autres décrites à savoir :

CINQUIEME DISTRICT.

1° Un terrain ou portion de terre ou morceau de terre, situé dans la Paroisse d'Orléans, étant une partie de la plantation qui a appartenu à P. Caserur et désigné par le No 23 sur un plan dressé par Jean Commagny, sous voyer, daté le 20 janvier 1857, déposé au bureau de Félix de Armas en sa notaire cette ville.
Le dit terrain ou portion ou morceau de terre mesurant un arpent de face au fleuve Mississipi sur quarante arpents de profondeur ; aussi un autre terrain ou morceau de terre situé dans la Paroisse d'Orléans, à l'arrière de celui ci-dessus mentionné, désigné par le No 15 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, daté le 2 janvier 1860, et déposé comme plan No 2 du Livre des Plans No 1, dans le bureau de Charles E. Fortier, ex notaire en cette ville lequel dit lot ou morceau de terre mesure un arpent de face au chemin public, quarante pieds de largeur et est à une distance de quarante arpents du fleuve Mississipi sur une profondeur d'environ quarante arpents avec l'usage en commun du chemin public de 20 pieds de large commençant sur le fleuve Mississipi et courant à l'arrière jusqu'au chemin public mentionné ci-dessus et communiquant avec celui et sur une largeur de quarante pieds. Le tout formant ensemble une propriété contigue, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages solidement bâtie et confortable avec toit en ardoise, en bon état, ayant dix chambres, corridors, cave, grandes galeries devant, perche, etc.
Quelques six autres dépendances. Il y a sur la propriété de grands pacaniers, plusieurs arbres fruitiers de différentes sortes. Deux d'amélioration genre dans l'Etat et de beau bois. Cette propriété a tout combiné pour la faire une résidence des plus confortables et des plus attrayantes. Toute récolte qui est cultivée en ce moment sur la dite propriété n'est pas vendu avec celle-ci, et l'acheteur devra donner le temps nécessaire aux parties intéressées dans les dites récoltes, de recueillir celles-ci.

SEPTIÈME DISTRICT.

2° Vingt-quatre terrains, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et autres objets y appartenant, situés dans le septième district de cette ville, anciennement Carrollton, dans l'îlet No 63 B, qui est borné par l'Avenue Carrollton, les rues Short, Jeannette et Sixième, lesquels dits lots sont désignés par les numéros un à vingt-quatre inclusivement et mesurent comme suit, à savoir : les lots Nos. 1 à 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Short, sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces entre lignes parallèles ; le lot No 10 formant le coin des rues Short et Sixième.
Les lots Nos. 11 et 12 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles. Les lots Nos. 13 à 22 mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, et les lots Nos 23 et 24 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jeannette sur 150 pieds entre lignes parallèles. Le tout conformément au plan primitif de subdivision de Carrollton et avec une esquisse faite par J. F. Braun, voyer, daté le 20 septembre 1885, annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé par devant C. G. Andry, notaire, le 3 octobre 1885.

TROISIÈME DISTRICT.

3° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Prieur, Kerlerec et Johnson, désigné par le No 2, sur un plan dressé par J. N. De Pouilly, voyer, daté le 20 octobre 1860, et déposé au bureau de W. J. Castell, ex notaire en cette ville ; lequel dit terrain mesure, en mesure américaine, 29 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Esplanade, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un joli cottage retiré de la rue, couvert en ardoises, ayant une galerie devant et sur le côté, quatre chambres, une bâtisse couverte en ardoises attachée à la bâtisse principale, avec cuisine et une chambre, citerne, chambre pour le charbon, lavoir, hangar et lieux d'aisance, &c., connu comme le No municipal 307 rue Esplanade.

SIXIÈME DISTRICT.

4° Un terrain situé dans le Sixième district de cette ville, désigné par le No 23, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Cadiz, Live Oak et Jena, mesurant 30 pieds de face à la rue du Magasin sur 114 pieds de profondeur.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets de l'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement, garanties par une hypothèque et privilège spéciale sur la propriété ; les bâtisses devront être assurées et la police d'assurance transférée aux vendeurs comme sécurité collatérale pour le paiement des dits billets, et les taxes d'Etat pour l'année courante 1887 qui sont dues seront assumées par l'acquéreur au-dessus de son adjudication, et les actes de vente renfermeront toutes les autres clauses usuelles.
Actes de vente pardevant C. G. Andry, notaire, aux frais des acquéreurs.
30août—30,27—3,10,17,24sept.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de Théodore Lilienthal vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,834.

A l'encan.

PAR VINCENT & CO., ALEXANDRE LEVY, encanteur—VENDREDI, 23 septembre 1887, à 10 1/2 heures A. M., au local No 23 rue Chartres, coin Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 20,834, dans l'affaire de Théodore Lilienthal vs. ses créanciers, il sera vendu à l'encan—
Tout le stock, consistant en tableaux, portraits, cadres, vitrines et autres effets, comptoirs à recevoir.
Conditions—Comptant. Sept—9 20 23

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de feu Thomas J. Cooley.

No 21,441—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Elégante résidence de famille sur l'Avenue St-Charles, formant le coin de la rue Septième.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Honorable W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent en congé, daté le 16 août 1887, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—
1. Elégante résidence de famille du décédé, formant le coin sud-ouest de l'Avenue St Charles et de la rue Septième, dans l'îlet borné par l'Avenue St-Charles et les rues Prytanée, Septième et Huitième. Elle comprend deux grands lots de terre, mesurant chacun 31 pieds 3 pouces face à l'Avenue St-Charles, sur 120 pieds de profondeur, et face à la rue Septième, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en une bâtisse en bois très confortable à deux étages ; la bâtisse est retirée du trottoir et est ornée d'un jardin sur le devant et sur le côté, galeries sur le devant et sur le côté, et contenant des vestibules spacieux, 2 magnifiques salons et boudoirs, de grandes chambres à coucher bien aérées, salles à manger et de galerie ; gaz, citernes, cour pavée, terrain de récréations et jardin, contribuant à rendre ce logement d'un confort supérieur et plein d'attraits, dans un des voisinages les plus pittoresques de cette magnifique avenue.
Elle est située en face de la nouvelle Eglise du Christ et des résidences des MM. Green et McDermot. Possession en sera donnée le 1er octobre. Une carte de l'encanteur est requise pour en être admis.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur ; la portion à crédit à un et deux ans en coupons billets divisés de façon à satisfaire l'intérêt des héritiers si on le requiert ; les dits billets devront être spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de la vente, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites pour en forcer le recouvrement, les améliorations devront être assurées pour la valeur de la portion à crédit et la police d'assurance transférée aux détenteurs des billets, jusqu'à leur paiement final ; l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1887, en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur le montant d'achat au moment de l'adjudication, pour lier la vente.
Acte de vente pardevant M. T. Ducros, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 août—17 20 27—sept 3 10 17

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante de propriétés améliorées

et de terrains dans le Premier District, et 5 Actions du capital du Eureka Homestead Society, dans l'affaire de Dennis Cloney vs. ses créanciers.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, absent, daté le 11 août 1887, Dossier No 21,428 du dossier de la dite cour, il sera vendu à l'encan—
1° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberty, Commune, Franklin et Gravier et ayant les mesures comme suit, à savoir :
Le premier lot mesure soixante (60) pieds de face à la rue Liberty, entre Gravier et Commune, sur une profondeur de cent vingt pieds ... soixante-quatre (64) pieds de face à la rue Liberty par cent vingt-sept (127) pieds de profondeur, ... Gravier et dans le fond par la propriété appartenant à De Buys, et sur l'autre côté par le lot No 6.
Le deuxième lot est désigné comme lot No 6, et mesure au pied anglais (31) trente et un pieds (2) deux pouces de face à la rue Liberty, par (127) cent vingt-sept pieds de profondeur sur la ligne du lot No 5, vers la rue Commune et (127) cent vingt-sept pieds sur le côté vers la rue Gravier et dans le fond (27) vingt-sept pieds (7) sept pouces par la ligne la plus étroite, dernièrement mentionnée.
Les améliorations qui comprennent une résidence en briques retirée de la rue, à deux étages, ... chambres, salon double, devant de cheminée en marbre, cour pavée, cuve, hydrant, etc ; et dépendances, hangar, etc. Cette propriété est louée ... avec étaie pour 25 têtes d'animaux.
2° Un lot de terre, ensemble avec tout e les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet municipal 465, borné par les rues Bolivar, St Jane, Commune et Gravier, désigné comme le No 12 en mesure, au pied américain, (30) trente pieds de face à la rue Bolivar sur une profondeur entre lignes parallèles de (122) cent vingt deux pieds (7) sept pouces et (5) cinq lignes.
Les améliorations comprennent un cottage avec trois chambres et cuisine et cour pavée, cuve, etc.
3° Un certain îlot de terre vacant, situé dans le même district, désigné par le numéro municipal 403, qui est borné par les rues Alexander, Murat, Gasquet et Palmyre et est composé de (26) vingt six lots de terre, numérotés de 1 à 26 inclusivement, mesurant (314) trois cent quatorze pieds (2) deux pouces de façade sur chacune des rues Palmyre et Gasquet, et (319) trois cent dix neuf pieds (7) sept pouces et (2) six lignes de face à chacune des dites rues Murat et Alexander. Les mesures ci-dessus conformément au plan de Paul Andry, voyer, et pouvant être vus à l'emplacement de la vente.

Aussi :

(5) cinq actions du fonds capital du Eureka Homestead Society au nom de Dennis Cloney et connu comme livre "B" No. 241.
Conditions—Pour les (5) cinq actions ci-dessus comptant sur les lieux. Pour les propriétés un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur portant intérêt à partir du jour de la vente, représentés par des billets d'acquéreur à 8 pour cent garantis par hypothèque et 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès. Les bâtisses assurées par l'acquéreur pour le montant des billets à crédit, la police transférée au porteur des billets jusqu'au final paiement, garantis par hypothèque et privilège. L'acquéreur assumera, en outre de son enchère, les taxes dues et exigibles en 1887.
Acte de vente pardevant Chas G. Andry, notaire, aux frais des acquéreurs.
14août—14 21 28—sept 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une jolie résidence cottage No 139 rue Constance, entre Terpsichore et Robin.

Succession de J. Povey Wilson—No 18,593.

—ET—

Succession de Sarah Rigor, épouse de J. Povey Wilson—No 21,552.

Tous deux décédés.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 24 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," rendu le 3 décembre 1886 et signé le 9 décembre 1886, Dossier No 18,593, dans l'affaire de la succession de J. Povey Wilson, décédé, et en vertu et conformément à un autre ordre du juge ci-dessus, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division "B," maintenant absent en congé, rendu et signé le 15 août 1887. Dossier No 21,552, dans l'affaire de la succession de Sarah Rigor, épouse de J. Povey Wilson, décédée, à l'encan, il sera vendu—
Un certain lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Magazine, Terpsichore et Robin, désigné par le No A et mesurant 31 pieds 11 pouces et 8 lignes de face à la rue Constance, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles, au pied américain.
Les améliorations comprennent un joli cottage en bois couvert en ardoises, avec mansarde, connu par le No 139 rue Constance, et ayant un corridor et de 8 à 10 chambres en tout, cave, hangar, etc.
Le tout conformément à un plan de Williams & Patton, architectes et voyers, qui peut être vu à l'emplacement de la vente.
Conditions—Comptant ; en passant l'acte 10 pour cent comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 août—21 28—4 11 18 24 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR W. I. HODGSON.

Succession d'Adam Rauch—No 21,179.

Vente à l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine entre les rues Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," siégeant en remplacement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division "D," en congé, ordre signé le 9 août 1887 pour le compte de la succession d'Adam Rauch, décédé, dossier No 21,179, à l'encan, il sera vendu :
Deux certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, carré No 42, borné par les rues Laurel, Annonciation, (ci-devant Jersey), Septième et Huitième désignés comme les terrains 1 et 2 du dit carré, et contigus l'un à l'autre. Ils mesurent chacun trente un pieds trois pouces de face rue Annonciation, sur une profondeur de cent dix pieds, entre lignes égales et parallèles ; le terrain No 1 formant le coin des rues Annonciation et Septième.
Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur assumant, en outre, les taxes dues et exigibles en 1887.
L'acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11août—11 14 21 28—sept 4 10

L'Abeille de ...
Bureaux : 7...
NOUVE...
SAMEDI, 10

V...
COMPA...
LOUISVILL...
TEXA...
CHEM...
Queen and ...
FEUI...
No. 10
MERE
PAUL